

Règlement jeu concours « calendrier de l'aveat Haut Pays du Velay »

1. Age minimum de participation

Ce jeu est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus

2. Principe du jeu, modalités de participation et de gain

Le jeu est accessible à partir de la page Facebook @Office de Tourisme Haut Pays du Velay. Il est valable du 1^{er} décembre à 7h au 24 décembre 12h

Modalités :

- Tous les jours une question, une énigme ou un indice photo sera affiché sur la page facebook de l'office de tourisme.
- L'ensemble du jeu est orienté sur des questions, énigmes, photos de notre territoire.
- La publication journalière paraîtra entre 7h et 9h, vous pourrez formuler vos réponses jusqu'à 16h où jusqu'à 1 message de l'office sur Facebook indiquant le nombre de bonnes réponses.
- Le gagnant du jour sera tiré au sort dans les 48H parmi les bonnes réponses à la question, à l'énigme ou l'indice photo.
- Un seul gagnant par jour.
- Le lot du jour aura été déterminé en amont du jeu au hasard. (Liste envoyée au directeur de la CCPM au plus tard le 30/11/19).
- Seul l'organisateur peut juger si la réponse fournie est correcte.
- Si le jour J il n'y a pas de bonne réponse, la question reste ouverte jusqu'à découverte de la bonne réponse et au plus tard jusqu'au 24 décembre.
- Une seule et même personne gagnante ne peut acquérir qu'un seul lot sur toute la durée du jeu.

Pour jouer le participant doit :

- Aimer la page facebook @Office de Tourisme Haut Pays du Velay
- Répondre à la publication du jour en commentaire

3. Dotations

Sont mis en jeu dans le cadre du jeu

- 24 lots de valeur différente.
- 1 seul lot peut être composé de plusieurs cadeaux.
- Les lots sont positionnés en début de jeu au hasard par date.
- La liste complète des lots sera diffusée sur le site Internet de l'Office de Tourisme. Elle ne sera pas communiquée dans l'ordre de remise des lots

4. Obtention des dotations

Les gagnants seront informés de leur gain par message privé sur Facebook et devront confirmer l'acceptation de ce gain en mentionnant toujours par message privé NOM, Prénom, adresse postale et mail.

En cas de non acceptation par le premier gagnant, aucun autre lot ne lui sera proposé et le lot refusé sera remis en jeu.

Les lots sont à récupérer à l'Office de Tourisme 37 Rue Centrale à Montfaucon en Velay (43290) sur présentation d'une pièce d'identité. Si vous ne pouvez-vous déplacer les lots vous seront envoyés par courrier classique ; l'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable si le courrier n'arrive pas à destination ou s'il manque des éléments à l'intérieur. L'Office ne pourra pas vous fournir ce qui manque.

Les lots de produits locaux (miel, confiture, sirop..) ne pourront pas être expédiés, il faudra obligatoirement les récupérer à l'Office de Tourisme.

5. Le règlement

Le règlement est disponible sur notre site internet <https://hautpaysduvelay-tourisme.fr>

6. Organisateur

Office de Tourisme haut Pays du Velay

37 rue Centrale 43290 Montfaucon en Velay

04 71 59 95 73

tourisme@paysdemontfaucon.fr